

L'an deux mil dix-sept, le 12 avril à 20 h. 30, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

DATE DE CONVOCATION : 5 avril 2017

- Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : LAFON Yves, FLOYRAC Simone, BOMPA Philippe, CAVALIE Stéphanie, , COUDERC Véronique, GASTAL Gwladys, GOUAUX Gaston, LAMBERT Eliane, REY Laurent, SWARTVAGHER Jean Michel

Mme GASTAL Gwladys a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et nous passons à l'ordre du jour. .

ORGANISATION des ELECTIONS : Monsieur le Maire rappelle les règles de cette élection des 23 avril et du 7 mai 2017 et dresse le tableau composant de BUREAU DE VOTE :

Président, Marc GASTAL, maire

Secrétaire : Véronique COUDERC

Membres titulaires : LAFON Yves et FLOYRAC Simone

Membres suppléants : BOMPA Philippe, REY Laurent et J. Michel SWARTVAGHER.

Le tableau retraçant les heures de permanence des élus pour la tenue du bureau de vote est aussi dressé.

Monsieur REY Laurent sera remplacé par Gaston GOUAUX pour le deuxième tour.

A l'unanimité des présents, la décision est acceptée.

LE LOGEMENT du PRESBYTERE :

Les travaux de remise en état pour la location s'élèvent environ à 40 000 €. De ce constat, se pose la question de maintenir la location ou de mettre en vente.

Une évaluation a été réalisée : 100 000 € à 120 000 € (beau potentiel, belles caves)

Une deuxième expertise sera demandée

IL est demandé à l'assemblée de se prononcer sur une éventuelle vente de ce patrimoine

CONTRE : 0 - ABSTENU : 0 - POUR : 11

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET DE L'EAU :

Le compte administratif 2016 du budget de l'eau retraçant la gestion de l'exercice écoulé a été approuvé à l'unanimité sous la présidence de Monsieur Yves LAFON comme ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 74 223.26

RECETTES : 67 530.48

Solde d'exécution de l'exercice 2016 : - 6 692.78

Excédent reporté : 19 059.07

Excédent de fonctionnement 2016 : 12 366.29

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 111 504.29

RECETTES : 51 599.19

Solde d'exécution de l'exercice 2016 : - 59 905.10

Résultat d'investissement antérieur reporté : 112 766.36

Solde d'exécution cumulé 2016 : 52 861.26

APPROBATION du COMPTE de GESTION 2016 du BUDGET de L'EAU

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion établi par le receveur municipal et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

**10/2017 - OBJET/ Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
du BUDGET du SERVICE DES EAUX DE LA COMMUNE DE PARNAC**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
Considérant les éléments suivants,

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 19 059.07
Résultat d'investissement antérieur reporté (1)	+ 112 766.36

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2016

Solde d'exécution de l'exercice (titres-mandats) (2)	- 59 905.10
Solde d'exécution cumulé = (1) + (2)	+ 52 861.26

RESTES A REALISER AU 31/12/2016

Dépenses d'investissements D	- 12 900.00
Recettes d'investissement R	0.00
Solde R-D	= - 12 900.00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2016

Rappel du Solde d'exécution cumulé (1)	+ 52 861.26
Rappel du Solde des restes à réaliser (2)	<u>- 12 900.00</u>
	+ 39 961.26

Besoin de financement total = (1) + (2) néant

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	- 6 692.78
Résultat antérieur	+ 19 059.07
<u>Total à affecter</u>	+ 12 366.29

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET DE LA COMMUNE :

Le compte administratif 2016 du budget de La commune retraçant la gestion de l'exercice écoulé a été approuvé à l'unanimité sous la présidence de Monsieur Yves LAFON comme ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :	196 022.98
RECETTES :	267 637.82
Solde d'exécution de l'exercice 2016 :	+ 71 614.84
Excédent reporté :	+ 98 110.61
Excédent de fonctionnement 2016 :	+ 169 725.45

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :	48 334.51
RECETTES :	36 101.22
Solde d'exécution de l'exercice 2016 :	- 12 233.29
Résultat d'investissement antérieur reporté :	42 181.29
Solde d'exécution cumulé 2016 :	28 948.00

APPROBATION du COMPTE de GESTION 2016 du BUDGET de la COMMUNE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion établi par le receveur municipal et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

CR du CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2017

11/2017 - OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du budget de la commune de PARNAC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Considérant les éléments suivants,

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 98 110.61
Résultat d'investissement antérieur reporté (1)	+ 42 181.29

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2016

Solde d'exécution de l'exercice (titres-mandats)(2)	- 13 233.29
Solde d'exécution cumulé = (1) + (2)	+ 28 948.00

RESTES A REALISER AU 31/12/2016

Dépenses d'investissements D	- 10 340.00
Recettes d'investissement R	0.00
Solde R-D	= - 10 340.00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2016

Rappel du Solde d'exécution cumulé (1)	+ 28 948.00
Rappel du Solde des restes à réaliser (2)	- 10 340.00
	<u>+ 18 608.00</u>

Besoin de financement total = (1) + (2) Néant

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	+ 71 614.84
Résultat antérieur	+ 98 110.61
<u>Total à affecter</u>	+ 169 725.45

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 du SERVICE des EAUX de la commune de PARNAC

Le budget primitif 2017 du service des eaux de la commune a été adoptée à l'unanimité comme ci-dessous

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES : 78 675.41	DEPENSES : 104 869.17
RECETTES : 78 675.41	RECETTES : 104 869.17

Outre l'entretien courant du réseau supporté par la section de fonctionnement, 4 programmes d'équipement composent la section d'investissement :

Installations techniques (14 564.00 €) –

Plan d'action territorial (solde et fin) pour 6 894.00 € -

Rénovation réseau d'eau (33 786.77 €) –

Réseau : Eau pompiers (40 000.00 €)

Le budget est équilibré avec le recours à une subvention d'exploitation en provenance de la commune de 11 696.87 €

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 de la COMMUNE de PARNAC

Le projet de budget primitif 2017 de la commune a été approuvé à l'unanimité comme ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES : 414 556.95 €	DEPENSES : 333 970.15 €
RECETTES : 414 556.95 €	RECETTES : 333 970.15 €

Le budget de fonctionnement de la commune s'équilibre à 414 556.95 € en dépenses et en recettes ; celles de la section investissement s'élèvent à 333 970.15 € avec les opérations d'équipement principales suivantes :

P.L.U.	11 400	
EQUIPEMENTS DIVERS (dont photocopieur : 3 218 €)	15 018	
ASSAINISSEMENT PLUVIAL (camp de Jacques)	30 000	
AMENAGEMENTS SECURITAIRES	1 890	
EGLISES et CIMETIERES	20 000	
MISE EN VALEUR de la COMMUNE	16 800	
SALLE des FETES (optimisation éner. et extension	181 357	
ECLAIRAGE : EP et Trav. Caunézil	17 580	
BATIMENTS PUBLICS	4 132	
	298 177	

TAUX d'IMPOSITION 2017 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'**unanimité** le maintien des taux d'imposition pour l'année 2017 soit :

- . Taux TAXE D'HABITATION : 9.45 %
- . Taux TAXE FONCIERE BATI : 15.73 %
- . Taux TAXE FONCIERE NON BATI : 101.23 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Considérant les demandes des associations pour l'année 2017,
Considérant l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations,
DECIDE à l'unanimité des votants (Messieurs BOMPA et LAFON ne participent pas au vote) d'attribuer, les subventions aux associations et organismes divers comme suit :

SUBVENTIONS	propositions	VOTE
	2017	2017
COMITE DES FETES	3 400	3 400
UNION SPORTIVE RUGBY LUZECH	100	100
VOLLEY CLUB PARNAC	100	100
AMICALE DONNEURS DE SANG	100	100
FNACA	50	50
RESTAURANTS DU COEUR	250	250
ASSOCIATION Gabare de PARNAC	360	360
PONY EXPRESS	100	100
POMPIERS DE LUZECH	200	200
SUBVENTIONS DIVERSES	1 290	1 290
LES JARDINS DU CŒUR	100	100
L'ILE AUX ENFANTS	200	200
LA SOUCHE DE PARNAC	1 000	1 000
SOUVENIR FRANÇAIS	100	100
LA CROIX ROUGE	100	100
ASSOC. ANCIENS ELUS V.L.V.	50	50
	7 500	7 500

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE MATERNELLE Pour l'année scolaire 2016/2017.

En référence aux articles L 212-8 et R 212-21 du code de l'éducation

Attendu qu'aux termes de la séance du Conseil municipal de LUZECH
Qui a fixé la participation par an et par enfant à la somme de 1 141 €

Vu l'effectif des enfants de la commune de PARNAC s'élevant au nombre de 6 élèves

La participation pour l'année scolaire 2016/2017 s'élèvera à 6 846 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité d'inscrire au budget 2015 (à l'article 6554) la somme de 6846 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H.30

Marc GASTAL,

Yves LAFON,

Simone FLOYRAC,

Laurent REY,

Gwladys GASTAL,

Stéphanie CAVALIE,

Eliane LAMBERT,

Gaston GOUAUX,

Philippe BOMPA,

Véronique COUDERC,

Jean Michel SWARTVAGHER

